



ALLIANCEBERNSTEIN®

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Short Duration Bond Portfolio

un compartiment de AB FCP I

Actions de catégorie AT EUR H (LU0511405168)

Le Fonds est géré par AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., une entité du groupe AB

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

Le Fonds cherche à réaliser un rendement élevé sur votre investissement en générant des revenus et en augmentant la valeur de votre placement à long terme.

Politique d'investissement

Dans des circonstances normales, le Fonds investit essentiellement dans des titres de créance à note élevée (Investment Grade) d'Etats, d'organisations de développement économique ou d'entreprises partout dans le monde. Il compare les niveaux des taux d'intérêt dans différents pays afin de déterminer où investir et vise à identifier les titres assortis d'un potentiel haussier. Dans des conditions de marché normales, au moins 70 % de l'actif net du Fonds sont libellés en ou couverts contre le dollar américain (USD).

Le Fonds peut utiliser tous les marchés obligataires où sont négociés ces titres de créance, y compris Bond Connect.

De plus, le Fonds maintient une durée moyenne inférieure à cinq ans dans des conditions de marché normales.

Le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés (i) à des fins de gestion efficace du portefeuille et (ii) pour réduire les risques potentiels.

Investissement responsable

Le Fonds est classé dans l'article 8 du SFDR. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux informations relatives au développement durable dans le prospectus.

Indice de référence

Bloomberg Barclays Global 1-3 Year Treasury Index (USD hedged) utilisé à des fins de comparaison de performance.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et le Gestionnaire d'Investissement n'est pas limité par son indice de référence. Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir plus d'informations.

Catégorie de parts couverte

Cette catégorie de parts vise à réduire les effets des fluctuations de change entre la devise de référence du Fonds et la devise de la catégorie de parts.

Devise du Fonds

La devise de référence du Fonds est USD.

Devise de la catégorie de parts

La devise de référence de la catégorie de parts est EUR.

Politique de distribution

Cette catégorie de parts est une catégorie de parts de distribution. Les dividendes peuvent inclure le revenu, les plus-values réalisées et/ou être distribués depuis les fonds propres.

Fréquence des opérations de rachat

Les parts peuvent être rachetées les jours où la Bourse de New York et les banques luxembourgeoises sont ouvertes.

Glossaire

Bond Connect : un système d'accès mutuel au marché qui permet aux investisseurs de Chine continentale et d'outre-mer de négocier des titres de créance sur les marchés respectifs.

Titres de créance : titres représentatifs de l'obligation de rembourser une dette, avec intérêts.

Instruments dérivés : instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs.

Duration : mesure de la fluctuation du prix d'un actif à revenu fixe en fonction des variations des taux d'intérêt. Les titres assortis d'une durée élevée sont généralement plus sensibles et peuvent connaître des fluctuations de prix plus importantes en cas de variations des taux d'intérêt.

SFDR : Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Que signifie cet indicateur de risque?

Cet indicateur du risque/rendement synthétique (SRRI) révèle les performances que le Fonds est susceptible de réaliser et le risque de perte de tout ou partie de votre capital. En règle générale, un potentiel de gains élevés s'accompagne d'un risque de perte supérieur. La catégorie la plus faible ne correspond pas nécessairement à un placement dénué de tout risque.

La note ci-dessus est une estimation et non une garantie. Elle est calculée au moyen de méthodes sectorielles standards et repose sur la volatilité à court terme (l'ampleur des hausses et des baisses du cours effectif ou estimé des parts du Fonds sur cinq ans).

Il se peut que les données historiques ne donnent pas d'indication fiable quant au profil de risque futur de ce Fonds. Aucune garantie ne peut être

émise quant à la pérennité de la catégorie de risque/rendement de ce Fonds, qui est susceptible de changer au fil du temps.

Pourquoi ce Fonds appartient-il à cette catégorie?

Aucune garantie ne peut être émise quant aux fonds propres du Fonds. Le Fonds investit dans des titres de créance qui peuvent faire l'objet de faibles fluctuations dans des conditions de marché normales, mais qui peuvent générer des pertes.

Risques liés au Fonds mais non inclus dans le SRRI

La note ne reflète pas les effets possibles de conditions de marché inhabituelles ou d'événements importants imprévisibles, lesquels pourraient amplifier les risques quotidiens et s'accompagner d'autres risques, tels que :

Risque de contrepartie : si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

Risque lié à la liquidité : certains titres pourraient devenir difficiles à acheter ou à vendre au moment ou au prix souhaité.

FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,16 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

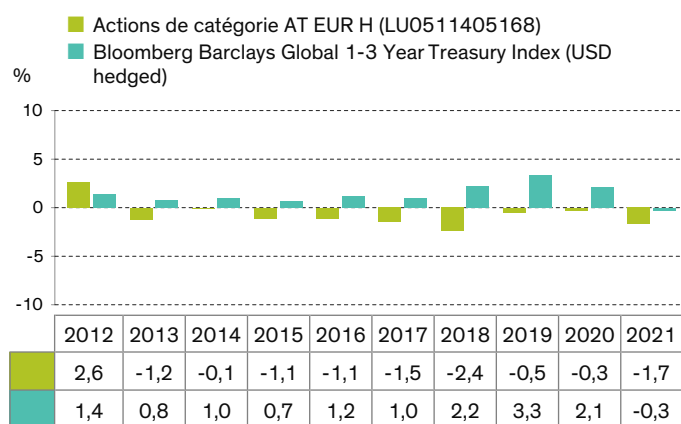
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas – votre conseiller financier pourra vous renseigner sur le sujet.

Le chiffre des frais courants repose sur les dépenses encourues pendant l'exercice clôturé en décembre 2021 et peut varier d'une année à l'autre. En sont exclus :

- les frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de droit d'entrée/de sortie acquitté par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.alliancebernstein.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée est présentée après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 16/09/1996.

La catégorie de parts du Fonds a été lancée le 30/07/2010.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en EUR et est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

La performance de l'indice de référence est exprimée dans une monnaie différente de celle de la catégorie d'actions, ce qui pourrait influencer la comparaison des performances.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire et Agent administratif :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Société de gestion :

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le prospectus en anglais, français et allemand et les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et allemand ainsi que la Valeur Liquidative (VL) des actions peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de gestion ou sur Internet à l'adresse www.alliancebernstein.com.

Fiscalité : le Fonds est soumis à la loi et aux réglementations fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction de votre pays de résidence. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour davantage de détails.

Echange de parts : le Fonds est un compartiment de AB FCP I, qui est composé d'autres compartiments. L'actif et le passif de chaque compartiment sont distincts de ceux des autres compartiments de AB FCP I. Dans certaines conditions, vous pouvez convertir vos parts en parts d'un autre compartiment de AB FCP I. Pour obtenir de plus amples détails sur la

conversion, veuillez vous référer à la section intitulée « Comment échanger ou convertir des parts » du prospectus, qui est disponible sur Internet à l'adresse www.alliancebernstein.com ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Politique de rémunération : la politique de rémunération appliquée par la Société de gestion, notamment la description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que l'identité des personnes qui octroient les rémunérations et les avantages sociaux, et de celles qui composent le comité de rémunération du groupe AB, peuvent être consultées à l'adresse https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration_policy.htm. Une version imprimée de cette politique peut être obtenue gratuitement sur demande au siège social de la Société de gestion.

Déclaration de responsabilité : AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. peut uniquement être tenu responsable sur la base d'une déclaration figurant dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties du prospectus du Fonds concernées.

AB FCP I est un fonds commun de placement qui émet des titres référencés comme « parts » dans le présent document.